



Saison 2026-2027

PROCES-VERBAL COMITE DIRECTEUR - BUREAU

PV N°23 CD/4

Réunion du **Vendredi 18 Septembre 2026**

Présidence : M. THIBERT Jérôme

Présents : MM. DA SILVA S - GUVENATAM D – PERROT JF –

Excusées : M. JOLY B (donne pouvoir à J THIBERT)

Début de séance à 17h30

INFORMATIONS PRESIDENT

Décret sur le Pass sport 2026 – annexe 2

Le décret sur le Pass sport 2026 a été publié ce samedi 29 août 2026 au Journal officiel, avec le retour de la tranche des 6-13 ans. Une bonne nouvelle pour les clubs !

Nouvelle pour tous les clubs amateurs a été publiée dans le journal officiel de ce samedi 28 août 2026 : le décret qui officialise le Pass sport 2026 ! Comme l'avait annoncé le gouvernement le 23 janvier dernier, les modalités ont une nouvelle fois été modifiées avec le retour de ce sésame pour les jeunes de 6 à 13 ans, écarté du Pass Sport 2025. Il sera disponible à partir du 1^{er} septembre pour les foyers allocataires dont le quotient familial est de 699 euros ou moins.

« Ce quotient familial correspond au revenu net imposable global avant abattements fiscaux du foyer allocataire pour l'année 2024, déduction faite des pensions alimentaires versées, des cotisations volontaires de sécurité sociale et de la contribution sociale généralisée déductible et sans possibilité de report des déficits pour les employeurs et travailleurs indépendants, divisé par douze, auquel sont ajoutées les prestations sociales mensuelles perçues par le ou les parents le mois précédant le calcul, hors prestations annuelles ou exceptionnelles et complément au libre choix du mode de garde » précise le décret.

Un code unique à partir du 1^{er} septembre :

Le Pass sport est de 50 euros. Les bénéficiaires recevront un code unique à partir du 1^{er} septembre 2026.

Les associations ont ensuite jusqu'au 31 décembre pour demander le remboursement auprès de l'agence de service et de paiement (ASP). C'est donc une bonne nouvelle pour les clubs amateurs. Même si ce décret arrive tard puisque de nombreux jeunes ont déjà renouvelé ou pris leur licence. Ce Pass sport est également disponible pour les étudiants boursiers âgés de 28 ans au plus. Sont également concernés les jeunes en situation de handicap de 6 à 19 ans bénéficiaires de l'AAEH (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé), les 16-30 ans bénéficiaires de l'AAH (Allocation aux adultes handicapés).



INFORMATIONS FÉDÉRALES

Extension du dispositif des caméras embarquées Motorola en 26/27 :

À ce titre, la FFF a décidé d'étendre le dispositif de caméras embarquées, expérimenté au cours de la saison écoulée sur plusieurs territoires. Cette décision s'appuie notamment sur les résultats très positifs observés durant la phase d'expérimentation, qui ont notamment montré une baisse de 25% du sentiment d'insécurité exprimé par les arbitres sur les territoires concernés.

Ainsi, la FFF souhaite désormais permettre à 100% des Ligues et Districts métropolitains et ultramarins qui le souhaitent de bénéficier de ce dispositif. Dans cette perspective, un volume supplémentaire de caméras portables sera mis à disposition, afin d'accroître leur déploiement sur l'ensemble du territoire. Le financement de cette extension du dispositif sera intégralement pris en charge par la FFF.

Dotation « bonus exploit » - édition 2026- 2027 Coupe de France CREDIT AGRICOLE : annexe 3

- Courrier du président de la FFF, Philippe DIALLO.
- Dispositif bonus exploit : [annexe 1](#)

Sortir un club de Régional 2 quand on joue en District, ça peut rapporter gros cette saison.

La Coupe de France a une nouvelle règle taillée pour ses légendes : le Bonus Exploit. Tu élimines un adversaire situé au moins deux divisions au-dessus de toi. Tu touches une part de l'enveloppe du tour.

680 000 € répartis sur les six premiers tours, avec un pic à 185 000 € dès le 2e tour, là où les petits croisent le plus souvent des gros.

Et le meilleur : c'est cumulable. Un petit poucet qui enchaîne les exploits est récompensé à chaque tour.

Voilà pourquoi, en Coupe, un « petit » ne lâche jamais rien. L'exploit fait vivre le club bien au-delà de la fête au village.

Journée Interrégionales du Football :

Elles se tiendront pour notre Ligue les 21 et 22 septembre prochain en Ligue Méditerranée à Aix en Provence.

C.D.A

FIA du 21 au 23 août 2026 à l'Astragale à Dijon

La première FIA de la saison s'est terminée le dimanche 23 août 2026 à l'Astragale.

Les candidats ont bénéficié des 6 séances du module fédéral, de la formation FMI sur tablette ainsi que la formation aux gestes qui sauvent (GQS).

6 candidats inscrits, 5 admis et 1 ajourné.

SPORTIF

PRESENTATION CALENDRIER FOOT ANIMATION :

Le CD valide cette proposition à la majorité.

Rien le 1 et 8 mai 2027.

Plateaux à rajouter le 17 octobre 2026 et le 10 avril 2027.

Le bureau valide cette demande à la majorité.



INTERDISTRICT U11 - Saône et Loire - 2026/2027 :

En fin de saison, il est envisagé d'organiser un ou deux plateaux Interdistricts pour les meilleures équipes U11 de Niveau 1, en collaboration avec la Saône-et-Loire.

Après échange avec Damien MELICQUE, les dates du **22 et 29 mai 2027** ont été proposées pour leur mise en place.

Le bureau ne valide pas cette proposition.

CARTONS VERTS :

Le District de Côte d'Or a inscrit auprès de la FFF dans les catégories U18, U15, U13 et U12 garçons, ainsi qu'en U18F, U15F et U13F pour l'opération Carton Vert.

Demande de l'ASPTT :

Demande de l'ASPTT – Engagement d'une équipe U15 Féminine en championnat U15 Garçons

Le Comité Directeur, après avoir pris connaissance de la demande formulée par l'ASPTT visant à engager une équipe U15 Féminine dans le championnat U15 Garçons,

Vu l'article 155.2 des Règlements Généraux de la Fédération,

Décide d'autoriser, à titre de la saison 2026-2027, l'engagement de l'équipe U15 Féminine de l'ASPTT dans le championnat U15 Garçons, dans le respect des dispositions, conditions et limites prévues par l'article 155.2 des Règlements Généraux.

Cette autorisation est accordée sans dérogation aux autres dispositions réglementaires applicables à la compétition.

Le bureau valide cette demande à la majorité.

CLUB DE CHENOVE :

Le bureau prend connaissance du PV de la SROC, quant à la réintégration de club de Chenove dans le championnat D2.

Le club a bien respecté l'engagement de son équipe seniors dans les délais.

Le bureau émet un avis favorable à la majorité.

FINANCES

CABINET PKF ARSILON- ARRET DES COMPTES 2025-2026 :

Le bureau, après présentation et examen de la situation financière de l'exercice 2025-2026, arrête les comptes de la saison 2025-2026, au 30 juin 2026.

Ceux-ci seront validés en comité directeur le 28 septembre 2026 et signés par le bureau.

DEMANDE ACHAT 20 BUTS POWERSHOT INNOVATION:

Demande des techniciens pour l'achat de 20 buts QUICKFIRE – 4 x 1.5m.

De base 4000€ pour 20 buts. Avec déduction des 514€ de dotation, on arrive à 3486€ desquels on déduit la remise de 15€, ce qui nous amène bien à 2963€.

Soit au total, une réduction de plus de 1000€ grâce à notre partenariat !

Le bureau valide cette demande à la majorité.



VIE DES CLUBS

CSL CHENOVE :

Courrier du président Sébastien BOINO présentant sa démission avec effet immédiat en date du vendredi 28 août 2026.

L'élection d'un nouveau président s'est tenue jeudi 17 septembre.

M. Samir DENDEN est élu président.

J. THIBERT président du district a assisté à cette AG élective.

ENT.S. DU VAL D'OURCE :

Pris connaissance de la demande d'inactivité partielle du club ENT.S. DU VAL D'OURCE sur la catégorie Libre Senior avec date d'effet au 20/08/2026.

Avis favorable du District de Côte d'Or en date du 24/08/2026.

FOOTBALL CLUB VETERANS BESSEY :

Pris connaissance de la demande de changement de nom introduite, en date du 12/11/2025, par le club FOOTBALL CLUB VETERANS BESSEY qui souhaite devenir FOOTBALL CLUB BESSEY LES CITEAUX, Avis favorable du District en date du 17/08/2026.

FOOTBALL CLUB TILLENAY :

Pris connaissance de la demande de cessation d'activité du club FOOTBALL CLUB TILLENAY avec date d'effet au 01/07/2026,

Avis favorable du District de Côte d'Or en date du 21/08/2026.

PLOMBIERES LES DIJON :

Courriel du secrétaire du club nous informant de la démission de Mr BARBOSA Vincent, président de l'Association Sportive et Culturelle de Plombières-lès-Dijon (ASCP).

Dans l'attente de l'élection d'un nouveau président, Mr JOUBERT David, actuellement vice-président de l'association, assurera l'intérim de la présidence.

Un nouveau président sera élu lors de notre prochaine réunion.

CALENDRIERS DU PROCHAINS BUREAU et CD

- 28 septembre 2026 CD à 18h30
- 26 octobre 2026 bureau à 17h30
- 16 novembre 2026 CD à 18h30
- 14 décembre 2026 bureau à 17h30
- 25 janvier 2027 CD à 18h30

L'ordre du jour du comité étant épuisé, et aucun membre ne souhaitant intervenir, la séance est levée à

Le Secrétaire Général : Jean François PERROT

Le Président : Jérôme THIBERT